



BULLETIN INSCRIPTION CHAM 2018-2019 au Conservatoire de Nîmes

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE INSCRIT EN CHAM COLLEGE FEUCHERES OU ECOLE BERLIOZ

Nom et prénom élève :

Né(e) le : Lieu de naissance :

Adresse :

N°tel :

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom du RL1 : Né(e) le :

Adresse RL1 :

N°tel 1 : N°tel 2 : Mail :

Nom et prénom du RL2 : Né(e) le :

Adresse RL2 (si différente RL1) :

N°tel 1 : N°tel 2 : Mail :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE (en dehors des RL)

Nom/prénom personne 1 : N°tel :

Nom/prénom personne 2 : N°tel :

CHOIX DE LA DISCIPLINE et ETABLISSEMENT/CLASSE A LA RENTREE PROCHAINE

Collège FEUCHERES : CHAM à dominante instrumentale

- Demande d'inscription Réinscription
- 6^{ème} 5^{ème} 3^{ème} 5^{ème}

Instrument souhaité à la rentrée prochaine :

École primaire BERLIOZ : CHAM à dominante vocale

- Demande d'inscription Réinscription
- CE1 CE2 CM1 CM2

ATTESTATIONS

J'atteste :

- ✓ que tous les renseignements fournis sont exacts,
- ✓ avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement des études du conservatoire.
- ✓ avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Mairie de Nîmes,
- ✓ avoir pris connaissance que les frais de dossiers de 15€ par élève (à régler dans la limite de 8 jours maximum, à compter de la date de réception par la Ville de Nîmes de ma demande) ne seront pas remboursables quelle que soit la suite donnée à cette demande.

En cas d'inscription confirmée, j'autorise le Conservatoire à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même lors de manifestations publiques ou dans le cadre de l'activité et à diffuser cette image sur les différents supports de communication : OUI NON

Fait à

le :

Signature du représentant légal
(Uniquement si la demande est faite en guichet)

Bulletin à renvoyer dûment complété à conservatoiredemusique@ville-nimes.fr

PAIEMENT DES FRAIS DE DOSSIERS 15€ (fixes pour tous et non remboursables)

Le règlement des frais de dossiers doit parvenir au Conservatoire sous 8 jours maximum à compter de la réception de la demande d'inscription par la Ville de Nîmes. Le non paiement de ces frais entraînera le rejet de la demande.

Vous pouvez effectuer ce paiement :

- Soit par l'envoi de votre règlement par courrier : chèque* libellé à l'ordre du Trésor Public adressé au Conservatoire
Place de l'Hôtel de Ville 30033 Nîmes Cedex 9
- Soit Directement au Conservatoire - 2 Rue de la Prévôté 30000 NIMES

- Règlement par chèque* libellé à l'ordre du Trésor Public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Règlement en espèces ou par CB : le mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le Jeudi de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h30

*Règlement par chèque : merci de noter le nom/prénom de l'élève au dos du chèque.